



**Force Ouvrière**  
**Voies Navigables de France**

**LA FORCE SYNDICALE**

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 23 février 2017

## **DECLARATION PREALABLE au Conseil d'Administration de l'EPA-VNF du 23 février 2017**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration est convoqué ce jour pour examiner, entre autre, le projet de délibération relatif aux orientations de recrutement et d'emploi.

Sur ce point, **Force Ouvrière déplore** et **condamne** les baisses des effectifs qui continuent. L'EPA-VNF a perdu près de 300 emplois en 4 ans. Cette politique destructive met inévitablement en péril les niveaux de service sur le petit gabarit. Pour répondre à cette politique, l'EPA-VNF recourt de plus en plus au travail précaire. **Force Ouvrière affirme** que l'emploi précaire participe à la paupérisation de notre société.

**Force Ouvrière le dénonce et ne l'accepte pas !**

M. le Président, vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 1er janvier 2017, le décret du 3 août 2016 transposant aux personnels de catégories C le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) est entré en application. **Force Ouvrière** a longuement débattu sur ce point avec M. le Directeur Général. Malgré plus de 250 courriers sollicitant le rétablissement de l'égalité de traitement, il n'a pas été possible de faire évoluer favorablement ces demandes, pourtant légitime, au regard des textes produits par le MEEM.

**Force Ouvrière**, vous informe qu'il a pris ses responsabilités en déposant un recours devant les tribunaux compétents !

**Force Ouvrière rappelle** que cette instance a voté le Plan Stratégique pour l'EPA-VNF. Par conséquent des réorganisations de services se mettent en place dans les DT pour y répondre.

M. le président, il est de votre devoir que les personnels d'État et plus particulièrement les Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État (PE-TPE) ne se trouvent en situation de « paupérisation » du fait que le décret « Indemnité Compensatrice Temporaire » ou « Indemnité Compensatrice d'Accompagnement » ne soit publié en temps et en heure.

**Force Ouvrière attend** de vous une réaction au-près du Ministère de tutelle !

Les administrateurs **Force Ouvrière**  
représentant le personnel de VNF.

